

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 1er avril 2022 à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques sur l'Arnon s'est réuni à la salle des fêtes d'Ardenais, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Date de la convocation : 25/03/2022

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Vote : 22

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOUVAT-MARTIN

**Présents** : M. Fabrice AUPETIT (Beddes), M. Claude DESABRES (Châteaumeillant), M. Jacques FRAULAUD (Culan), M. Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), M. Patrice BARRET (Le Châtelet), M. Dominique CHAMPAGNE (Lignières), M. Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), M. Pascal LEJOT (Maisonnois), M. Pascal COLLIN (Marçais), M. Jean-Pierre GORGE (Morlac), Mme Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), M. Bruno CHAGNON (Reigny), M. Pascal ALADENIZE (Rezay), M. Michel BONNET (Saint-Baudel), M. François THOMAS (Saint-Jeanvrin), M. Jacky BONNEAU (Saint-Maur), Mme Florence LERUDE (Sidiailles), Mme Margot BRAUTIGAM (Touchay), M. Claude SANGLIER (Venesmes, suppléant), M. Fabien CLEMENT (Vesdun)

**Absents** : M. Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), M. Patrick BISSON (Ineuil), Mme Isabelle HUE (Montlouis), M. Sylvain MASSOT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Mme Manon SOUPIZON (Saint-Hilaire-en-Lignières), M. Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Mme Angélique WOZNIK (Villecelin)

**Absents excusés** : M. Gilles HERAULT (Ardenais), Mme Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), M. Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), Mme Valérie BOUCHEROLLES (Saint-Pierres-les-Bois)

**Pouvoirs** : M. Daniel GAILLARD a donné pouvoir à M. Dominique CHAMPAGNE ; Mme Maryse JACQUIN-SALOMON a donné pouvoir à M. Fabrice AUPETIT

REFERENCE : 2022-004

### OBJET : MONTANT DE LA REDEVANCE PAR HABITANT POUR L'ANNEE 2022

Le Président propose au comité syndical de fixer le montant de la redevance à 4.00 € par habitant pour l'année 2022 et présente de tableau récapitulatif du montant par communauté de communes. La répartition s'effectuerait comme suit :

	NB de Communes	Année 2022		
		Population totale	Cotisation par habitant	Coût total par CC
CC Berry Grand Sud	22	9034	4,00 €	36 136,00 €
CC Arnon Boischaud Cher	7	3036	4,00 €	12 144,00 €
CC Cœur de France	1	301	4,00 €	1 204,00 €
CC Pays d'Issoudun	1	835	4,00 €	3 340,00 €
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>13206</b>	<b>4,00 €</b>	<b>52 824,00 €</b>

Monsieur le président soumet la proposition ci-dessus au vote.

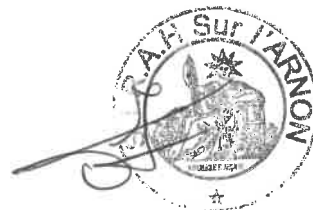
Après en avoir délibéré, le comité syndical émet un avis favorable à la majorité des membres présents avec :

- 20 pour
- 0 contre
- 2 abstentions

Le Président certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
compte tenu de sa publication le  
et du dépôt en Sous-Préfecture, le  
Le Président,

Pour extrait conforme au registre  
Le Président,

Fabrice AUPETIT



Déposé  
à la sous-Préfecture

le : -7 AVR. 2022

